



COLLEGE et LYCEE BLAISE PASCAL

36 avenue Carnot

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

☎ 04.73.98.26.50

FAX (intendance) 04.73.90.50.59

FAX (administration) 04.73.92.83.20

Site
Courriel

Lycée
<http://lycee.blaisepascal.fr>
0630018C@ac-clermont.fr

Collège
<http://www3.ac-clermont.fr/etabliss/college-blaise>
0631411S@ac-clermont.fr

Les enseignements artistiques au Lycée Blaise-Pascal

↳ Seconde

Enseignement d'exploration

« Création et activités artistiques - Arts Visuels »

↳ 1^{ère} et Terminale Littéraire

Option obligatoire Cinéma-Audiovisuel

Option Arts / Cinéma-Audiovisuel

↳ Seconde, 1^{ère} et Terminale toutes séries

Option facultatives :

Cinéma Audiovisuel

Arts Plastiques

Musique

Rentrée 2011

Classe de seconde

L'option CAV « Obligatoire » dite enseignement de détermination n'existe plus à la rentrée 2010 : les élèves motivés par le Cinéma peuvent suivre l'enseignement d'exploration « Arts visuels » et / ou l'option Cinéma-Audiovisuel facultative puis s'orienter en 1^{ère} Littéraire et choisir l'option Arts Cinéma Audiovisuel.

Enseignement d'exploration : "Création et activités artistiques - Arts Visuels"

- **Durée** : 1 h 30
- **Programme** : cet enseignement d'exploration permet aux élèves d'aborder un vaste champ allant des arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, vidéoart et multimédia), au cinéma et à la photographie dans leurs diverses réalités (technique, économique et artistique). Partant des motivations, des intérêts, des pratiques et de la curiosité des élèves pour le domaine de l'image, l'enseignement d'exploration "Création et activités artistiques – Arts visuels" propose un parcours au cœur de ces réalités. L'élève enrichit sa culture en étudiant des œuvres, il s'essaie à des expériences de pratique artistique et s'initie à la diversité des compétences et des métiers qui animent au quotidien le domaine des arts visuels. Enfin, il identifie les parcours de formation qui, du lycée à l'enseignement supérieur, permettent d'y accéder.

Pour en savoir plus : un lien vers le programme complet est disponible sur le site du lycée.

Option facultative "Cinéma – audiovisuel"

Une découverte du langage cinématographique en analyse avec le "Plan" au centre du programme, réalisation de "plans", et une première approche de l'histoire du cinéma.

- **Durée** : 3 h

Cette option est accessible à tous les élèves quel que soit leur projet d'orientation, l'option facultative cinéma-audiovisuel étant ouverte aux élèves des séries ES, L et S en 1^{ère} et Terminale.

Entrée en Première Littéraire option CAV "obligatoire"

Les élèves n'ayant pas suivi l'enseignement d'exploration ou l'enseignement facultatif CAV en classe de Seconde (année 2010/11) et souhaitant intégrer la série L option Cinéma Audiovisuel doivent remplir un dossier de candidature à télécharger sur le site du lycée, l'envoyer au lycée avec les bulletins de l'année précédente et prendre un rendez-vous auprès du secrétariat du Proviseur, en vue d'un entretien avec l'équipe pédagogique.

Une priorité est accordée aux élèves ayant suivi l'option CAV facultative au Lycée en classe de Seconde.

- **Profil souhaité de l'élève**

L'on attend d'un élève qui suit les enseignements de Cinéma Audiovisuel **qu'il soit ouvert au cinéma dans toute sa diversité**. Qu'il développe une pratique personnelle de l'audiovisuel, de la photo, de la vidéo, du son, ou du multimédia, qu'il aime apprendre, sache faire preuve **d'autonomie, mais aussi d'écoute dans le travail en groupe**.

Le niveau d'exigence et d'évaluation dans l'année scolaire et au baccalauréat implique de la part de l'élève un **travail personnel régulier et un investissement dans le travail collectif. Une forte motivation**, un niveau correct dans les disciplines littéraires, une sensibilité à l'image et au son, un intérêt pour toutes les disciplines artistiques, une rigueur et un sens de l'organisation sont nécessaires.

- **Programme**

Histoire du cinéma, écriture de scénario, réalisation de "petites formes"....

L'option CAV "obligatoire" en classe de Terminale Littéraire

- **Le programme en 2011 :**

Trois œuvres du patrimoine international :
Yeelen de Souleymane Cissé,
Conte d'été d'Eric Rohmer,
L'homme à la caméra de Dziga Vertov

Réalisation d'un film présenté au baccalauréat avec participation d'intervenants professionnels
Etude du montage au cinéma.

Des précisions sur les programmes pour tous les niveaux :

Consultez le site - Ciné Blaise sur le site du Lycée Blaise Pascal

<http://www3.ac-clermont.fr/etabliss/blaisexp>

<http://lycee.blaisepascal.fr>

- **Épreuves du baccalauréat CAV Option obligatoire :**

A l'écrit : 2 sujets au choix - durée : 3 h 30

Sujet 1 : sur un thème imposé, écriture d'une note d'intention définissant un projet audiovisuel, et écriture d'un scénario.

Sujet 2 : à partir d'un extrait de scénario, proposer une note d'intention définissant un projet de réalisation, un découpage technique, un plan au sol et un extrait du storyboard.

A l'oral - durée 30 mn

Analyse d'une séquence d'une des œuvres au programme.

Présentation au jury du projet audiovisuel annuel, avec film, journal de bord de la réalisation du court-métrage et dossier de recherche personnelle.

- **Epreuves du baccalauréat CAV Option facultative :**

Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne, multipliés par 2 si l'élève choisit l'option en tant que première épreuve facultative.

Un oral uniquement : l'élève présente :

- le film réalisé dans le cadre de l'option et validé par l'enseignant référent,

- un carnet de bord élaboré par le candidat et rendant compte de façon personnelle et variée de l'ensemble du travail accompli durant l'année, complété de documents choisis par le candidat en liaison avec son travail de l'année, sous les formes les plus diverses : écrits, images, sons... En trois ou quatre pages, ce carnet de bord doit aussi développer une réflexion critique et argumentée sur un point que l'élève aura choisi d'approfondir soit en relation avec la réalisation présentée, soit en lien avec un élément du programme, un événement particulier (tournage, festival, opération particulière à laquelle aura participé l'élève...), une rencontre ou un débat avec un acteur, un professionnel, un expert du cinéma, etc.

- **Les horaires**

Classes	Enseignement obligatoire ou option facultative	Horaires
1ère et Terminale littéraire	Option obligatoire	5 h
1ère et Terminale (toutes séries)	Option facultative Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte pour le bac	3 h

Les activités et le concours de partenaires culturels :

- les élèves mènent des projets interdisciplinaires et participent à des manifestations obligatoires (*option lourde*) et leur emploi du temps est modifié en conséquence,
- participation au **Festival Vidéoformes**, à **Traces de Vie**, **Ciné en Herbe**, au **Festival de Sarlat...**
- participation à la **Semaine du Court métrage de Clermont-Ferrand** (partenaire principal : **"Sauve qui peut le Court Métrage"**)

Option facultative ARTS PLASTIQUES

Tous les élèves sortant de 3ème ayant suivi un enseignement d'arts plastiques au Collège et qui sont intéressés par une approche pratique et théorique de l'art peuvent choisir un enseignement optionnel d'arts plastiques.

L'option Arts Plastiques n'est pas une pépinière d'artistes même si elle peut favoriser des vocations, c'est avant tout un enseignement où le coup de crayon compte moins que le goût, l'intérêt pour l'art ; elle a pour objectif de conduire les élèves à une approche plus lucide et plus réfléchie du fait artistique.

Classes	Objectifs	Horaires
Seconde	<p>Option facultative. Cette option est choisie par goût, intérêt pour les Arts Plastiques et pour le plaisir d'une pratique artistique. L'enseignement surtout tourné vers la pratique est complété par une approche de l'Histoire de l'Art.</p>	pratique artistique 2 h + culture artistique 1 h
Première et Terminale	<p>A l'issue de la classe de Seconde les élèves se déterminent vers une section L, ES, S. L'option facultative Arts Plastiques (3 h par semaine) est ouverte à toutes les séries en classe de 1^{ère} et de Terminale. Cet enseignement offre le plaisir de créer, de découvrir le monde artistique au travers du programme. Les élèves trouvent un aboutissement à cette option en Terminale grâce à la réalisation tout au long de l'année d'un dossier personnel qui est présenté à un jury. Cette épreuve du Baccalauréat valorise l'investissement de l'élève, son ouverture d'esprit et ses capacités. Épreuve du Baccalauréat de l'option Arts Plastiques (30 mn) : - présentation orale d'un dossier personnel réalisé en lien avec le programme. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte avec un coefficient 2 s'il s'agit de la première option facultative.</p>	pratique artistique 2 h + culture artistique 1 h

Option facultative MUSIQUE

• **Recrutement :**

cette option s'adresse à tout élève ayant suivi les cours d'éducation musicale au collège. Même si les élèves inscrits au Conservatoire sont bienvenus, il n'est pas nécessaire d'être un instrumentiste de haut niveau pour tirer profit de l'enseignement dispensé au lycée, et réussir à l'examen. Pour ceux qui ne sont pas instrumentistes, la pratique vocale sera privilégiée.

Classes	Objectifs	Horaires
Seconde	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique instrumentale et vocale. • Acquisition des connaissances culturelles, techniques et méthodologiques pour l'approche sensible et la compréhension de toute forme d'expression musicale • Pratique du chant choral. 	2 h
Première	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique instrumentale et vocale. • Consolidation des connaissances d'histoire de la musique, en lien avec d'autres formes d'expression artistique • Pratique du chant choral. 	2 h ou 3 h
Terminale	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'épreuve du baccalauréat. Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte, avec un coefficient 1, ou 2 si la musique est choisie en première option. • Pratique instrumentale et vocale, individuelle, ou en petits groupes de 2 à 5 élèves. • Etude approfondie des 3 œuvres imposées chaque année, avec élargissement à leur environnement culturel. • Pratique du chant choral. 	3 h